

QU'EST-CE QUE LE PLPDMA ?



Le **Programme Local de Prévention des Déchets et Assimilés**, ou **PLPDMA**, est un document de planification, décliné à l'échelle du territoire du Pays de Colombey et du Sud Toulinois, qui vise à réduire les déchets des habitants, en encourageant des habitudes plus responsables.

Il propose un plan d'action sur les 6 prochaines années : **2026 > 2032**

1 - LA PRÉVENTION ?

Chaque objet que nous achetons mobilise des matières premières, de l'eau et de l'énergie pour être fabriqué, transporté puis mis en vente.

Une fois jeté, la collecte et le traitement de cet objet devenu déchet représentent aussi un coût environnemental et financier important, entraînant par la même occasion la perte de toutes les ressources utilisées pour sa fabrication.

En tant que consommateur, je peux contribuer à limiter ces impacts en réduisant mes déchets !

LE MEILLEUR DÉCHET EST CELUI QUE L'ON NE PRODUIT PAS !

3 - LES ENJEUX POUR 2026 - 2032

Avec ce nouveau PLPDMA, nous irons encore plus loin par rapport aux programmes précédents :

- **objectif de -132 kg** de déchets produits par habitant d'ici 2032,
- poursuivre le **développement des filières locales de réemploi** et développer la réparation,
- poursuivre la **valorisation des déchets alimentaires** par le compostage,
- **valoriser les déchets verts** des jardins car ce sont des **ressources**,
- **transformer nos modes de consommation** (moins de plastique, moins d'emballages, moins d'objets à usage unique) vers une **économie plus circulaire**,
- **réduire le gaspillage alimentaire** et renforcer les circuits alimentaires locaux.

CE PROGRAMME EST LE FRUIT D'UNE DÉMARCHÉ DE CONSTRUCTION COLLECTIVE (CITOYENS, ACTEURS LOCAUX, ASSOCIATIONS, ÉLUS) AFIN QU'IL SOIT LE PLUS ADAPTÉ À NOTRE TERRITOIRE !

2 - NOS DÉCHETS EN 2024

EN 2024, CHAQUE HABITANT.E DU TERRITOIRE A PRODUIT EN MOYENNE **522 KG** DE DÉCHETS !

176 kg/habitant.e
apportés en déchetterie

89 kg/habitant.e
de déchets verts
déposés sur les
plateformes de
compostage

145 kg/habitant.e
de d'ordures ménagères

112 kg/habitant.e
de déchets recyclables
(sac jaune, borne à verre,
borne à papier, borne textile)

ENSEMBLE, RÉDUISONS NOS DÉCHETS !
OBJECTIF POUR 2032 : **390 KG** PAR HABITANT !

4 - LES GRANDES PRIORITÉS

Il y aura 5 grandes priorités pour pouvoir atteindre les objectifs du PLPDMA :

- ➔ Une meilleure communication sur la prévention des déchets
- ➔ Mieux trier les déchets recyclables
- ➔ Mieux valoriser les déchets
- ➔ Réduire la production de déchets grâce à une consommation plus responsable
- ➔ Renforcer l'animation terrain



NOTRE PLAN D' ACTIONS 2026 > 2032

AXE A : ACCOMPAGNER AU CHANGEMENT

Axe transversal, **accompagner au changement est l'élément indispensable pour une politique de prévention des déchets efficace**. La réduction des déchets est une démarche qui bouleverse profondément nos habitudes et nécessite de déconstruire beaucoup d'idées reçues.

- ➔ **A1**- Sensibiliser et accompagner le grand public.
- ➔ **A2**- Sensibiliser les professionnels.
- ➔ **A3**- Sensibiliser les scolaires (écoles et collège).

AXE B : VALORISATION DES BIODÉCHETS

La CCPCST favorise depuis plusieurs années la gestion de proximité des biodéchets (déchets alimentaires et déchets verts) via la promotion du compostage et les plateformes de compostage. Cependant, il y a encore beaucoup des déchets alimentaires présents dans la poubelle noire, et les plateformes de compostage pour déchets verts sont saturées. L'objectif de cet axe est de **promouvoir un retour au sol des végétaux et des déchets alimentaires**, évitant ainsi tout transport de ces déchets.

- ➔ **B1**- Poursuivre le développement du compostage individuel.
- ➔ **B2**- Poursuivre le développement du compostage partagé.
- ➔ **B3**- Accompagner et sensibiliser à la pratique du compostage.
- ➔ **B4**- Redéployer le compostage dans les écoles.
- ➔ **B5**- Accompagner et sensibiliser à la pratique du jardinage au naturel.

POUR LIRE LES FICHES ACTIONS EN DÉTAIL, C'EST ICI !



DU 4 AU 24 MAI 2026, POUR DONNER VOTRE AVIS SUR LE PLPDMA, C'EST PAR LÀ !

AXE C : RÉDUIRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Cet axe prévoit de **poursuivre les actions déjà mises en place** pour accompagner à la réduction du gaspillage alimentaire les écoles et le collège au vu de la réglementation récente (lois EGALIM et AGECE). La sensibilisation du grand public n'est pas oubliée : l'action 2 prévoit des actions de sensibilisation pour réduire le gaspillage alimentaire à la maison.

- ➔ **C1** - Accompagner les écoles pour réduire le gaspillage alimentaire.
- ➔ **C2** - Réduire le gaspillage alimentaire à la maison.

AXE D : RÉEMPLOI ET RÉPARATION

Afin d'économiser les ressources, la consommation responsable est mise en avant. Elle pourrait se définir par acheter moins mais mieux, mieux utiliser, moins gaspiller et offrir un deuxième vie. Cet axe se concentre sur le réemploi et la réparation, la CCPCST ayant la chance d'avoir des acteurs de la seconde main sur son territoire.

- ➔ **D1** - Faciliter la deuxième vie des objets.
- ➔ **D2** - Allonger la durée de vie des objets.
- ➔ **D3** - Communiquer sur le réemploi pour lever les blocages.

AXE E : ÉCOEXEMPLARITÉ DES COLLECTIVITÉS

La communauté de communes et ses 38 communes adhérentes doivent participer à l'évolution des pratiques et montrer l'exemple. Cet axe vise à sensibiliser tous les acteurs publics du territoire afin de développer et/ou renforcer les pratiques exemplaires.

- ➔ **E1** : Sensibiliser les agents et les élus des collectivités.
- ➔ **E2** : Encourager l'exemplarité des manifestations et événements.
- ➔ **E3** : Poursuivre le développement des pratiques circulaires et durables.
- ➔ **E4** : Poursuivre la promotion du jardinage au naturel dans les espaces verts communaux et communautaires.

